

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-  
Cartierville*

**Membres**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 19 février 2018**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231090**

**Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 571 288,64 \$ (contrat: 11 341 288,64 \$ + incidences: 230 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 417613 - 2 soumissionnaires.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177231090**

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 571 288,64 \$ (contrat: 11 341 288,64 \$ + incidences: 230 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 417613 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 31 janvier 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 7 février 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont soulevé quelques interrogations sur la surveillance des chantiers de réhabilitation par chemisage. Le Service a expliqué qu'il y avait toujours, pour ce type de chantier, un surveillant en génie civil et un surveillant affecté à la gestion des impacts, notamment sur la circulation. Les plaintes éventuelles reçues par Info-travaux sont promptement transmises au Service.

Le Service a aussi expliqué qu'une période d'appel d'offres de 22 jours était habituelle et adéquate, même si le contrat est supérieur à 10 M\$.

Enfin, le Service a souligné que les travailleurs de l'entrepreneur devront intervenir dans certains cas à l'intérieur de certaines maisons. Ce n'est pas courant, et il est raisonnable de penser que l'adjudicataire a modulé son prix soumis en conséquence.

Pour les membres, ce dossier témoigne une nouvelle fois de la difficulté d'ouvrir le marché à de nouveaux entrepreneurs. Les efforts en ce sens n'ont pas été fructueux.

Les membres ont salué le travail fait par le Service pour présenter et comparer les prix obtenus dans les divers contrats en mesurant le coût au mètre linéaire. Le tableau

présenté aux membres montrant l'évolution des coûts dans le temps devrait être considéré comme un exemple à suivre dans bien des dossiers.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177231090 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**